



Votre enfant est intellectuellement précoce et, aujourd'hui, le système scolaire classique ne peut pas répondre à ses besoins. C'est pourquoi notre équipe a mis en place un enseignement adapté afin de contribuer à sa réussite et à son épanouissement. Notre collège a été créé avec succès en 1988. La scolarité s'y déroule en 3 ans (6ème, 5ème/4ème et 3ème). Il s'apprête désormais à accueillir votre enfant pour le mener le plus loin possible dans son parcours scolaire et lui donner la chance de concrétiser plus tard ses objectifs professionnels.

Des enfants non EIP, travailleurs et motivés, peuvent parfaitement profiter de ce parcours d'excellence.

UNE PÉDAGOGIE COHÉRENTE

Travailler avec des enfants intellectuellement précoces implique de **bien les connaître**. A Michelet, qu'il s'agisse de l'équipe de direction, des professeurs ou du personnel de surveillance, tous savent que ces élèves sont exceptionnels à plus d'un titre et qu'il est important de les considérer et de les accompagner dans leur vie scolaire.

EN EFFET, CES ENFANTS

- sont extrêmement sensibles
- ont une mémoire extraordinaire dès qu'ils sont intéressés par quelque chose
- ont un grand sens de la justice et par conséquent de l'injustice
- ont besoin de se sentir aimés mais aussi d'apprécier et de respecter leurs enseignants pour produire un travail

LEUR ADAPTATION AU SYSTÈME TRADITIONNEL EST DIFFICILE POUR PLUSIEURS RAISONS :

- ils refusent toute tâche répétitive
- ils ont besoin qu'une consigne soit logique, justifiée ou expliquée pour y obéir
- ils ne supportent pas l'échec
- leur écriture est souvent illisible car leur cerveau fonctionne plus vite que leur main
- ils sont désordonnés
- ils sont capables de faire deux choses à la fois
- ils relèvent les erreurs des adultes, lorsque ces derniers en commettent, car ils détestent ce qui est faux
- ils font preuve d'une grande lucidité et saisissent rapidement les failles des personnes qui les entourent

- ils comprennent très vite et donc s'ennuient quand le professeur répète une explication
- ils sont sujets à la dyssynchronie (décalage entre leur maturité intellectuelle et leur maturité affective)
- ils confondent « comprendre » et « apprendre » et ignorent le sens du mot « travail »
- ils ne parviennent pas à rédiger un raisonnement mathématique car souvent le résultat leur apparaît comme « un flash »

Notre établissement a le plaisir et la fierté d'accueillir ces élèves. En leur proposant d'intégrer des **classes homogènes** (composées uniquement d'enfants au QI élevé) et de suivre des programmes élaborés avec soin, nous faisons en sorte d'**éviter qu'ils s'ennuient** et nous veillons à **leur apporter toute l'attention qu'ils requièrent**. Nous leur offrons un environnement qui répond le mieux possible aux besoins particuliers qu'ils manifestent et **avant tout une méthode de travail**. De plus, nous restons très vigilants quant aux **troubles d'apprentissage**. Aussi, nous alertons les parents aussitôt que nous suspectons un tel trouble chez un enfant (DYS, TDA avec ou sans hyper activité) et proposons un plan d'accompagnement individualisé. Nous avons également constitué un réseau de partenaires tels que des psychologues ou des orthophonistes connaissant bien les EIP afin de nous aider dans notre mission.

MICHELET NICE

SARL au capital de 143 179,80 € - RCS NICE 428 569 925
35 rue Pastorelli 06000 NICE (France) - Tél : 04 93 85 30 32
www.michelet-nice.fr - contact@michelet-nice.fr

UN CORPS PROFESSORAL DE QUALITÉ



Pour nos enseignants, les enfants intellectuellement précoces sont passionnants. Ils sont, certes, **plus exigeants que les autres élèves**, mais c'est justement en raison de leurs demandes constantes (de savoir et d'affection) et de la pertinence de leur réflexion que les professeurs les trouvent si attachants. **Donner à ces enfants le goût des études tout en les rendant heureux demeure la priorité absolue.**

POURQUOI UNE ÉCOLE HORS CONTRAT ?

Michelet a été fondé en 1954 sous le statut « hors contrat ». Depuis ce jour, l'équipe dirigeante a toujours souhaité **conserver ce statut** pour deux raisons qui nous paraissent encore essentielles :

- le choix de nos enseignants
- le choix de nos méthodes pédagogiques

• LE CHOIX DE NOS ENSEIGNANTS :

Nous exigeons **que chaque professeur soit spécialisé** dans la discipline qu'il enseigne. En effet, compte tenu de la complexité des programmes actuels le professeur polyvalent, pour nous, n'existe pas.

• LE CHOIX DE NOS MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Nous respectons les **programmes officiels de l'Education Nationale** et abordons donc tout ce qui doit l'être au collège, et souvent plus. Il est, bien évidemment, important que nos élèves réussissent les différents examens qu'ils vont rencontrer au cours de leur scolarité et qu'ils soient aptes,

plus tard, à affronter les classes préparatoires aux grandes écoles ou l'Université. Ainsi, nous faisons en sorte qu'ils acquièrent une véritable méthode de travail sur laquelle ils pourront s'appuyer durablement.

LA CHARTE DES PROFESSEURS

Chacun de nos enseignants s'engage à respecter strictement nos principes dont voici quelques exemples :

- Être très attentif à prendre en compte la grande sensibilité de ces enfants (ne pas vexer, ne pas blesser).
- Répondre à toute question même si elle sort du programme.
- Expliquer toute demande particulière (ces enfants acceptent facilement une consigne à condition qu'elle soit justifiée).
- Croire, à priori, la parole de l'élève.
- Infliger des sanctions personnelles, jamais de punition collective.
- Commencer l'heure de cours par ce qui est le plus difficile (c'est en début de cours que l'attention est la plus grande).
- Rendre positives les remarques et ne jamais employer de phrases telles que : « Tu n'y arriveras jamais », « Tu es nul », « Tu n'auras pas ton bac ! » ou des expressions équivalentes.
- Valoriser tout effort, notamment en ce qui concerne l'écriture, la présentation.
- Utiliser la confiance comme moyen d'approche pédagogique, jamais la crainte.



Une moyenne de 20 élèves par classe

- un enseignant à l'écoute de chacun
- une participation active de chacun

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

- Une notation de 0 à 20,
- Un espace numérique de travail permettant de connaître les résultats en temps réel, de dialoguer avec les professeurs, de connaître le contenu des cours et les devoirs à faire,
- Des examens « blancs » dans les conditions mêmes de l'examen,
- Un contrôle quotidien du travail de l'élève,
- Un examen de fin d'année,
- Un emploi du temps qui tient compte de la variation du niveau de concentration des élèves au cours de la journée.



MICHELET NICE

SARL au capital de 143 179,80 € - RCS NICE 428 569 925
35 rue Pastorelli 06000 NICE (France) - Tél : 04 93 85 30 32

www.michelet-nice.fr - contact@michelet-nice.fr



UNE VIE SCOLAIRE ORGANISÉE

Les cours se déroulent du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

- de 8h à 12h et de 13h à 17h
- exception le mercredi : de 8h à 12h

L'emploi du temps réserve une grande place aux exercices réalisés en classe. Ces exercices, assurés par leurs professeurs titulaires dans les matières principales, ont pour but de mettre en application le cours sur de bonnes bases méthodologiques.

Des ateliers de philosophie sont également programmés. Le mercredi, les cours s'arrêtent à midi. Les élèves qui le désirent ont ainsi la possibilité de pratiquer un sport ou une activité artistique en dehors de l'école.

Il n'y a pas de cour de récréation. Toutefois, les élèves sortent de la salle de classe pour faire des pauses régulières sous la surveillance du personnel de l'établissement.

À l'heure du repas (de 12h à 13h), les élèves choisissent, avec l'accord de leurs parents :

- de rentrer chez eux
- d'apporter leur déjeuner à l'école
- de déjeuner à l'extérieur (nous sommes proches de la Coulée Verte qui offre 12 hectares de jardin)

L'INDISPENSABLE DISCIPLINE

La discipline, loin d'être une entrave, donne à chacun la pleine assurance de ses droits et de ses possibilités. La vie d'une collectivité scolaire nécessite **des règles** qui s'appuient avant tout sur le **respect d'autrui**. Il convient donc :

- de respecter ses camarades
- de respecter ses professeurs
- de respecter les biens collectifs et individuels
- de respecter les horaires des cours
- d'être ponctuel dans la remise des devoirs
- d'être attentif en classe

Afin de responsabiliser l'élève qui dérogerait à une de ces règles et de lui **prouver l'intérêt que nous lui portons**, nous appliquons des sanctions, ainsi graduées :

- mise à la porte d'un cours assortie d'un travail à faire
- heures de retenue assorties d'un travail à faire
- inclusion-exclusion
- exclusion temporaire de l'établissement
- exclusion définitive

DES EXERCICES D'APPLICATION EN CLASSE

Aucune étude supérieure n'est envisageable sans méthode or nos élèves en sont bien souvent dépourvus. Les exercices d'applications effectués en classe demeurent, sans nul doute, le meilleur moyen de combler cette lacune. Chaque jour, l'enseignant d'une matière principale assure un temps d'exercices qui permet à l'élève de mettre en application le cours sur de bonnes bases méthodologiques. Le travail est ainsi plus efficace tant dans les matières littéraires que scientifiques.



MICHELET NICE

SARL au capital de 143 179,80 € - RCS NICE 428 569 925
35 rue Pastorelli 06000 NICE (France) - Tél : 04 93 85 30 32

www.michelet-nice.fr - contact@michelet-nice.fr